



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Birmanie

Question écrite n° 120587

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes aux droits de l'homme en Birmanie et au sort réservé à Mme Aung San Suu Kyi, chef de l'opposition birmane à la junte militaire à Rangoon. Il lui indique que Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix, personnalité courageuse dans son combat pour la démocratie, a subi à deux reprises la détention dans les geôles de la dictature et la mise en résidence surveillée. Sa mise en résidence surveillée vient d'être prorogée une nouvelle fois par la dictature birmane qui lui interdit toute activité politique et l'a réduit au silence. En conséquence, il souhaite savoir si la France compte saisir les autorités birmanes pour évoquer la situation inacceptable de cette femme et, d'une façon plus générale, et le respect des droits de l'homme dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120587

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2545